

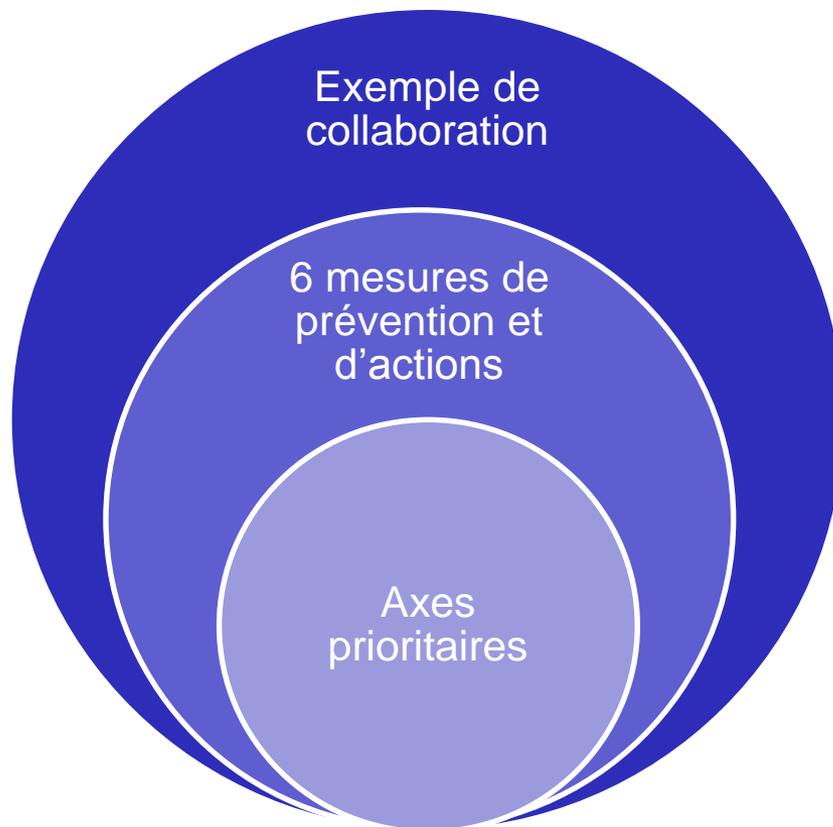
Harcèlement: briser la loi du silence

Prévenir et agir contre le (Cyber-)harcèlement à l'école

**Présentation au Forum national pour la protection
de la jeunesse face aux médias
7 septembre 2015**

Laetitia Magnin

PRÉSENTATION DU PLAN GENEVOIS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE (CYBER)HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE, AVEC LE SOUTIEN DE LA CONFÉDÉRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME «JEUNES ET VIOLENCE» (OFAS) ET LA COLLABORATION D'ACTION INNOCENCE



Harcèlement: briser la loi du silence

La lutte contre le (cyber)harcèlement à l'école est l'affaire de tous

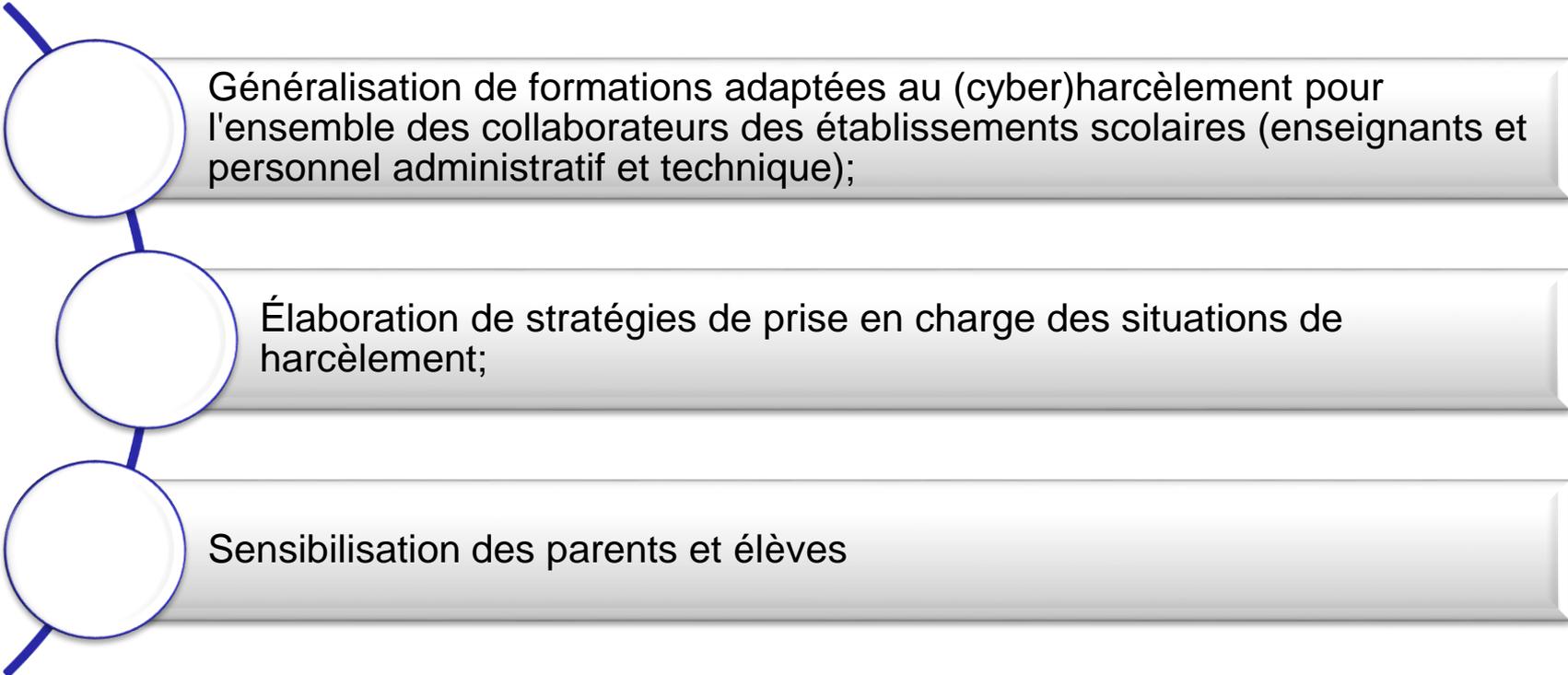
1. CONCERNER – MOBILISER ---) **PRENDRE CONSCIENCE**

2. INFORMER – FORMER ---) **COMPRENDRE**

3. OUTILLER – AUTONOMISER ---) **AGIR et REAGIR**



Axes prioritaires du plan de prévention



Généralisation de formations adaptées au (cyber)harcèlement pour l'ensemble des collaborateurs des établissements scolaires (enseignants et personnel administratif et technique);

Élaboration de stratégies de prise en charge des situations de harcèlement;

Sensibilisation des parents et élèves



6 mesures pour prévenir et agir contre le (cyber)harcèlement à l'école

- 1 Plan de formation pour la prévention et l'identification précoce des situations de harcèlement
- 2 Définition des rôles et responsabilités dans l'établissement scolaire
- 3 Protocole de traitement de situations de harcèlement
- 4 Plan d'actions de prévention dans les établissements scolaires
- 5 3 fiches pour savoir quoi faire
- 6 Mieux comprendre le cyberharcèlement

Public cible

- Etablissements scolaires des trois degrés d'enseignement primaire, secondaire I et II
- Tous les professionnels de l'établissement

Objectifs: Sensibiliser et former

- Améliorer la prévention
- Renforcer la détection précoce
- Agir de manière collective et concertée avec l'ensemble de la communauté scolaire et ses partenaires

Contenu des formations

- Module de formation I: Introduction aux problématiques de la violence en général et sensibilisation aux phénomènes de (cyber)harcèlement
- Module de formation II: Analyse de situation et définition des besoins de l'établissement

2 Définition des rôles et responsabilités dans l'établissement scolaire

La direction d'établissement

- Responsabilité des mesures et plan d'action de l'établissement

Le groupe de prévention

- Mise en place et suivi du plan d'action de l'établissement

La cellule d'intervention

- Coordonner la prise en charge de situations de harcèlement



3 Protocole de traitement de situations de harcèlement

Principe

- Protocole type à travailler et adapter collectivement au sein de chaque établissement scolaire

Responsabilité

- Direction d'établissement

Contenu

- Etape 1: Déclaration de la situation
- Etape 2: Echange et évaluation
- Etape 3: Prise en charge
- Etape 4: Suivi à long terme



4 Plan d'action de prévention dans les établissements scolaires

Principe

- Plan de prévention propre à l'établissement scolaire en cohérence avec son projet d'établissement.

Responsabilité

- Groupe de prévention chargé de l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre des actions de prévention

Composition du groupe de prévention

- L'ensemble des acteurs de l'établissement scolaire dans une démarche favorisant la coopération



5 3 fiches pour savoir quoi faire

Pour les
professionnels

Pour les
parents

Pour les
élèves

Objectifs des fiches d'informations:

- Permettre de rapidement déceler les formes de (cyber)harcèlement
- Donner des conseils pratiques adaptés
- Avoir accès aux personnes de contacts





6 Mieux comprendre le cyberharcèlement

Prévenir, identifier et traiter
les phénomènes de cyberviolence

Service école-médias

Appui et diffusion de documents
pédagogiques pour soutenir les
équipes éducatives dans
l'apprentissage de l'utilisation des
médias numériques.

Action innocence

Partenariat avec action innocence
afin de permettre aux
établissements scolaires l'accès
au programme de prévention de
l'association





Partenariat avec la police cantonale: Protocole de collaboration

Objectifs

- Assurer la sécurité et l'intégrité des membres de la communauté scolaire
- Fournir un instrument permettant d'intervenir de façon appropriée
- Développer et maintenir des liens de collaboration
- Indiquer les modes d'intervention de la police en fonction des contextes

Destinataires

- Les collaborateurs de la Police
- et des établissements scolaires publics genevois

Particularité cyberharcèlement

- Redéfinition du périmètre scolaire afin de permettre à l'école d'intervenir face à des élèves dont le comportement n'est pas adéquat en dehors du périmètre scolaire strict.



En vous remerciant pour votre attention

Laetitia Magnin

laetitia.magnin@etat.ge.ch

Tél. 022/545.29.38

Service de médiation scolaire Le Point

2 rue Arducius-de-Faucigny

1204 Genève

www.ge.ch/lepoint

Documents supplémentaires présentés lors de l'intervention :

Modules de formation,
Protocole d'intervention
Fiches d'information

